



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/09/2021

Date d'affichage 02/09/2021

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Bernard THIREAU a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Marion VEISTROFFER.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

VENTE PARCELLE N°6 LOTISSEMENT COTEAU DU DOMAINE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Florentin JEGU et Laura PORTIER domiciliés 3, le Clos des Chênes 53320 Montjean, souhaitent acquérir le lot n°6 du lotissement « Le Côteau du Domaine » cadastré section C118 d'une superficie de 932 m² au prix de 25.00 € HT le m² HT et dont l'adresse postale est le 4 rue de l'Oudon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la vente pour un prix de 23738.04 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 4221.96 € pour former un prix TTC de 27960 € payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente à recevoir par Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé-le-Vivien.

Autorise Monsieur Le Maire, ou Madame Danielle GUILLERME-CAOUS ; Monsieur Pascal LIVENAIS, ses adjoints, en cas d'empêchement du Maire, à signer l'acte de vente.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 septembre 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, identifying the Mayor as Anthony Roullie.